Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-08_20_01_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **20 janvier** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 15 janvier 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme BAUER, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme BOVE, M. POSNIC, M. LECHIEN, M. DEL REAL CORRAL, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme SCHNEIDER, M. LETISSIER, Mme LIGUET et Mme LEMOINE,*

***Pouvoirs** : Mme SCHNEIDER donne pouvoir à M. BERTAZZO*
M. LETISSIER donne pouvoir à M. ADAM
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
Mme LEMOINE donne pouvoir à M. CORMIER

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 24 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MESLAY est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

8. Cession d'un terrain communal cadastré section AL n° 43 situé à La Gesvais d'une surface de 93 m² à Madame Sophie LORRE et Monsieur Jean-Michel FERRAND

Vu le budget principal de la Commune,
Vu l'avis des Domaines datant du 24 novembre 2025,

Il convient aujourd'hui de procéder à une régularisation, la cession d'un délaissé communal cadastré section AL n° 43 situé à La Gesvais.

Les riverains, Monsieur Jean-Michel FERRAND et Madame Sophie LORRE souhaitent faire acquisition de ce terrain de 93 m² afin d'en avoir la pleine jouissance.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-08_20_01_2026-DE

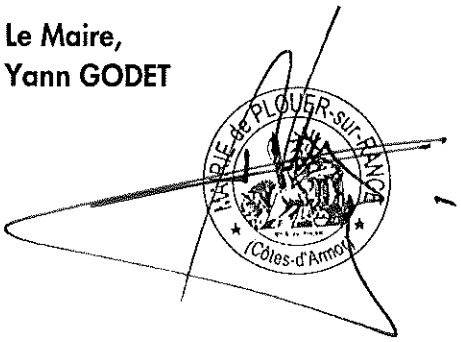
La Commune après avoir consulté les Domaines, propose de vendre cette partie de terrain à 80 € (avis des Domaines majoré de 10%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE la vente de cette bande de terrain cadastré section AL n° 43 situé àLa Gesvais d'une surface de 93 m² au prix de 80 €**
- **ACTE que les frais de géomètre et de notaire incombent à l'acquéreur**
- **CONFIE à l'étude de Maîtres BOULÉ et PÉAN-TAMPÉ sise PLOUËR-SUR-RANCE la rédaction de l'acte de vente de ce délaissé communal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à signer toutes les pièces relatives à cette cession.**

Pour extrait conforme, le 21 janvier 2026

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Solenn MESLAY

